

**PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE MICROCHIRURGIE  
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu l'habilitation accordée par la CFVU du 20/11/2014, ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du jury du Diplôme Universitaire « Microchirurgie » de l'UFR de Médecine et des Professions paramédicales comme suit :

Isabelle BARTHELEMY, Président du jury, PU-PH  
Nathalie PHAM DANG, Vice-président, PH

**Membres du jury :**

Arnaud DEPEYRE, Chef clinique et assistant  
Charles IRTHUM, Assistant spécialiste

**Article 2 :**

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/03/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

  
  
Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le 12 MAR. 2018

12 MAR. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.